

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Causses et Cévennes

Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents ou représentés : 4
Date d'envoi de la convocation : 22 janvier 2026

26012701

Nombre de suffrages exprimés : 4
Dont 1 procuration
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
4	0	0

SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux janvier à quatorze heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le vingt-sept janvier à quinze heures.

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept janvier à quinze heures, le Conseil Syndical s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents (3) : Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Jean-Michel DERICK (suppléant).

Excusés (22) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Stéphane MALET, Bruno MONTET, Myriam MOSCOVITCH, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Daniel ZEBERKO, Nicole AMASSE, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Henri DE LATOUR, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Dominique ROLAND, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE,

Absents (20) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Patrick DARLOT, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Paul REMISE, Philippe VIRELY, Marc WELLER, François ABBOU, Bruno ABRIC, Laurette ANGELI, Christophe BOISSON, Alexis BOSIO, Régis BOURELLY, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Jacques HILAIRE, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (1) : Daniel ZEBERKO à Sylvie PAVLISTA.

Secrétaire de séance : Marie-France PHILIP.

01 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 09/12/2025

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Le procès-verbal du conseil syndical du neuf décembre 2025 a été envoyé par courriel à l'ensemble des délégués le douze décembre 2025.

Madame la présidente propose d'approuver ce procès-verbal.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Syndical du neuf décembre 2025 tel qu'annexé à la présente note.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Le Vigan
les jours, mois et an susdits,
suivent les signatures au registre des délibérations.
Date de publication : 5 février 2026

Pour copie certifiée conforme
Le Vigan, le 29 janvier 2026
La Présidente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Causses et Cévennes

Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents ou représentés : 4
Date d'envoi de la convocation : 22 janvier 2026

26012702

Nombre de suffrages exprimés : 4
Dont 1 procuration
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
4	0	0

SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux janvier à quatorze heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le vingt-sept janvier à quinze heures.

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept janvier à quinze heures, le Conseil Syndical s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents (3) : Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Jean-Michel DERICK (suppléant).

Excusés (22) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Stéphane MALET, Bruno MONTET, Myriam MOSCOVITCH, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Daniel ZEBERKO, Nicole AMASSE, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Henri DE LATOUR, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Dominique ROLAND, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE,

Absents (20) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Patrick DARLOT, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Paul REMISE, Philippe VIRELY, Marc WELLER, François ABBOU, Bruno ABRIC, Laurette ANGELI, Christophe BOISSON, Alexis BOSIO, Régis BOURELLY, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Jacques HILAIRE, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (1) : Daniel ZEBERKO à Sylvie PAVLISTA.

Secrétaire de séance : Marie-France PHILIP.

02 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Madame la Présidente rappelle les dispositions des articles L. 2312-1, L. 5211-36 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales qui font état de l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire au sein du conseil syndical, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le débat d'orientation budgétaire doit s'effectuer sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport sur lequel s'appuie le débat est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan
les jours, mois et an susdits,
suivent les signatures au registre des délibérations.
Date de publication : 5 février 2026

Pour copie certifiée conforme
Le Vigan, le 29 janvier 2026
La Présidente



Cousses & Evennes
E
E



UNE NOUVELLE IMPULSION POUR NOTRE TERRITOIRE

Un pays cévenol fier de ses atouts

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CÉVENNES

Maison de l'intercommunalité, 3 Avenue du Sergent Triaire - 30120 Le Vigan - Tél : 04 99 54 29 89



D.O.B. 2026

Rapport sur les Orientations
Budgétaires

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CÉVENNES

Maison de l'intercommunalité, 3 Avenue du Sergent Triaire - 30120 Le Vigan - Tél : 04 99 54 29 89

Rappels réglementaires

Depuis la **loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions**, les départements ont obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire.

La **loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République** a étendu cette obligation aux communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements et dispose que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

La **loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République** a voulu accentuer l'information des conseillers syndicaux et prévoit un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport, le ROB, élaboré par la Présidente et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, la présentation des engagements pluriannuels envisagés ainsi que des informations sur la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de budget.

Enfin, la **loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022** complète les dispositions en prévoyant une présentation des objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au représentant de l'État et faire l'objet d'une publication, conformément au **décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB**.

Le DOB doit permettre au conseil syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif.

Pour les collectivités ayant adopté le référentiel M57, "la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget" (L.5217-10-4 du CGCT).

Analyse rétrospective Fonctionnement – Dépenses 2025

Dépenses	CA 2024	CAA 2025 au 18/12	CAA projection	Commentaires
011- Charges à caractère général	60 701,23€	32 795,38 €	40 948,88 €	Frais généraux , maintenance logiciel, carte achat, assurance 5 000€ Frais de déplacement 7 500 € Evènements 8500 € Adhésion Agence Urbanisme, ANPP, CNAS 2 883€ Mutualisation 5 00 €
012 - Charges de personnel	300 348,47€	273 187,69 €	273 187,69	Frais de personnel en hausse car plus d'agents
042- Opérations d'ordres	3 090,46€	0,00 €	3 283,14 €	Amortissements de biens
65 - Autre charges	70 299,24€	31 586,66 €	35 000,00 €	Indemnités d'élue Agence Urbanisme SCOT
66 - Charges financières	34,31€	623,25 €	1 000,00 €	Frais ligne de trésorerie
Total	434 473,71 €	338 192,98 €	353 419,71 €	

Analyse rétrospective Fonctionnement – Recettes 2025

Dépenses	CA 2024	CAA 2025 au 18/12	CAA Projection	Commentaires
013- Atténuations de charges en personnel	53 472,37 €	14 946,97 €	15 000,00 €	Remboursement de maladie , sécurité sociale et prévoyance
042- Opérations d'ordre	327,94 €	0,00 €	327,94 €	Amortissement des subventions
74- Subventions et participations	314 603,98 €	274 240,61 €	321 000,00 €	Participation CCPV : 83 516,76 € Participation CC CAC : 77 218,62 € Région ingénierie : 48 000€ ANCT : 17 000 € CC Piémont : 10 293 € OFB: 11 500 € Avenir Montagne 2025 : 42 000 € ADEME VELO3 : 29 000€
75- Autres produits de gestion courante	3,01 €	3,88 €	3,88 €	Régularisation du prélèvement à la source
77- Produits exceptionnels	0,00 €	1035,20 €	1035,20 €	Remboursement SNCF (2024)
Total	368 407,30 €	290 226,66 €	337 367,02 €	

Analyse rétrospective Investissement – Dépenses 2025

Dépenses	CA 2024	CAA 2025 au 18/12	CAA projection	Commentaires
040 – Opérations d’ordre	327,94 €	0,00 €	327,94 €	Amortissement de biens
20 – Immobilisations incorporelles	806,88 €	0,00 €	0,00 €	
21- Immobilisations corporelles	1 324,41 €	1 844,64 €	1 844,64 €	Serveur + 1 PC
Total	2 459,23 €	1 844,64 €	2 172,58 €	

Analyse rétrospective Investissement – Recettes 2025

Dépenses	CA 2024	CAA 2025 au 18/12	CAA projection	Commentaires
040- Opérations d'ordres	3 090,46€	0,00 €	3 283,14 €	Amortissements de biens
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0,00 €	0,00 €	
13 – Subventions d'investissement	0 €	0,00 €	0,00 €	
Total	3 090,46€	0,00€	3 283,14 €	

Bilan

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	390 744,00 €	7 562,17 €	398 306,17 €
	REALISATIONS	337 367,02 €	3 283,14 €	340 650,16 €
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	390 744,00 €	7 562,17 €	398 306,17 €
	REALISATIONS	353 419,71 €	2 172,58 €	355 592,29 €
	RESULTATS DE CLOTURE 2025	- 16 052,69 €	1 110,56 €	- 14 942,13 €
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2024		34 583,24 €	2 562,17 €	37 145,41 €
RESULTAT CUMULE		18 530,55 €	3 672,73 €	22 203,28 €
RESTE A REALISER		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION INVESTISSEMENT		0,00 €	0,00 €	0,00 €
		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025		18 530,55 €	3 672,73 €	22 203,28 €

Perspectives 2026

Fonctionnement :

Le PETR n'a pas d'engagements pluriannuels et ne prévoit pas d'y recourir en 2026, hormis éventuellement pour l'achat d'un véhicule.

Le PETR n'a pas eu recours à l'emprunt et le budget 2025 prévoit uniquement la reconduction de la ligne de trésorerie d'un montant minimum de 80 000 €. Celui-ci sera ajusté en fonction du Compte Financier Unique 2025.

Répartition des effectifs :

Au 1^{er} janvier 2026, le PETR Causses et Cévennes dispose de 5 ETP :

- 1 fonctionnaire de catégorie A IM 665 IB 560 relevant de la filière Technique
- 1 fonctionnaire de catégorie A IM 525 IB 455 relevant de la filière administrative.
- 1 agent contractuel de catégorie A IM 525 IB 455 relevant de la filière administrative.
- 1 agent contractuel de catégorie A IM 525 IB 455 relevant de la filière administrative.
- 1 agent contractuel de catégorie A IM 525 IB 455 relevant de la filière administrative.

Régime indemnitaire et avantages :

Le régime indemnitaire a été adopté à l'unanimité par délibération n°17070506 lors du conseil syndical du 05.07.2017 avec la mise en place du RIFSEEP. Une modification du RIFSEEP a été approuvée par délibération n°25021102 du conseil syndical du 11.02.2025.

La participation financière du PETR pour la prévoyance a été fixée par délibération n°18021308 lors du Conseil Syndical du 13.02.2018.

La participation financière du PETR pour la complémentaire santé a été fixée par délibération n°25120904 lors du Conseil Syndical du 09.12.2025.

Investissement :

Achats de matériels :

- 2 PC
- 5 licences informatiques
- 2 smartphones

Perspectives 2026

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :

Le PETR dispose, depuis le 1^{er} janvier 2020, de la compétence SCoT. Lors du conseil syndical du 19.11.2020, l'assemblée du PETR a adopté la délibération dite de prescription du SCoT ainsi qu'une mission pluriannuelle avec l'Agence d'urbanisme de la région nîmoise et alésienne pour la réalisation du SCoT. Le SCoT a été approuvé le 17 juin 2025. Dès lors, il est nécessaire d'animer le SCoT, d'organiser son suivi, d'investir pleinement le rôle d'établissement public porteur de SCoT (personne publique associée, implication dans l'Interscot et au niveau régional,...) et d'accompagner les documents d'urbanisme locaux dans leur mise en compatibilité. Pour cela, le PETR devra structurer une gouvernance et continuer de s'impliquer dans l'élaboration ou la révision des SCoT voisins (Pays des Cévennes, Piémont Cévenol, PNR des Grands Causses, Grand Pic Saint Loup...), du PLUi du Pays Viganais et des documents d'urbanisme des communes.

Une mission a été confiée en 2025 à l'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne pour assister le PETR dans la structuration de la gouvernance et la construction des outils de suivi du SCoT. Pour 2026, le coût de la démarche sera de 7000 €.

En 2026, l'Agence d'Urbanisme mettra à disposition des SCoT adhérents un observatoire de suivi mutualisé. La cotisation annuelle du PETR sera portée à 3 500 € pour intégrer ce nouveau service.

Mobilités :

La stratégie de mobilités du PETR et le plan d'actions associé ont été Intégrés au SCoT approuvé au travers d'un volet dédié. En 2025, le PETR Causses et Cévennes a été lauréat du programme AVELO 3 pour la période 2025-2027 (délibération n°24070904 et 24121305) qui vise à élaborer et mettre en œuvre une politique cyclable sur le territoire des Causses et Cévennes. Sur l'année 2025, deux schémas directeurs cyclables ont été élaborés à l'échelle de chaque communauté des communes. Ils ont été complétés par une enquête mobilités au sommet de l'Aigoual et une enquête auprès des communes afin de connaître leurs besoins en matière d'équipements et de services vélos sur le territoire. Le budget 2025 du programme a été priorisé sur l'animation d'événements de promotion des mobilités actives auprès de la population et des actions ciblées auprès du public scolaire. L'expérimentation de véhicule intermédiaire type vélobus a également été lancée.

Pour 2026, un groupement d'achat d'équipements de stationnement vélo est envisagé pour les mettre à disposition des collectivités intéressées. Les actions de promotion et de valorisation des mobilités actives seront poursuivies et accentuées auprès du grand public et du public scolaire. Un approfondissement des schémas directeurs cyclables sera proposé afin de se projeter sur les possibilités d'aménagements et de signalétique cyclable pour le prochain mandat. Enfin, les expérimentations de véhicules légers seront poursuivies. Enfin, le PETR Causses et Cévennes continuera d'animer le schéma des mobilités et d'appuyer l'émergence de solutions de mobilités sur le territoire. Un partenariat avec la Région Occitanie sur 2026 – 2027 permettra d'approfondir diverses expérimentations et solutions de mobilités adaptés aux collectivités rurales.

Perspectives 2026

Avenir Montagne :

2026 sera l'année de clôture du programme Avenir Montagne. La priorité sera donnée à la finalisation et à l'évaluation des actions engagées depuis 2021. Les moyens de pérenniser la mise en œuvre de la stratégie touristique (délibération n°24121303) et la réalisation des projets structurants que sont la revitalisation du hameau de Saint Sauveur des Pourcils et la création d'un GR[®] de Pays seront recherchés.

Charte forestière de territoire :

Grâce à sa sélection à l'appel à projet 16.7 PDR LR – Stratégie locale de développement forestier, le PETR dispose de l'ingénierie nécessaire pour mettre en œuvre la charte forestière de territoire élaborée sur 2023-2024 (délibération n°24100803) jusqu'en 2027. Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre de la démarche et les actions d'animation sur les principaux enjeux identifiés (valorisation des ressources et des savoir-faire locaux, gestion des risques conjoints, patrimoine naturel et bâti). En 2026, la priorité sera donnée à l'animation sur des thématiques ciblées (gestion des risques, sensibilisation du grand public, rencontres interprofessionnelles).

Dispositifs contractuels avec la CC du Piémont Cévenol :

En 2026, le PETR poursuivra l'animation du Contrat Territorial Occitanie, du CRTE et de l'ATI FEDER en mettant la priorité sur l'accompagnement des collectivités dans le montage de leur projet. Cette mission est cofinancée par la Région Occitanie, la communauté de communes du Piémont Cévenol et le PETR.

Accueil d'un(e) stagiaire :

Afin d'aider les services du PETR dans la mise en œuvre du SCoT et l'animation du projet de territoire, un(e) stagiaire de niveau Master, issu(e) des filières du développement local, des transitions écologiques et sociales, de l'aménagement du territoire et/ou de l'urbanisme sera accueilli(e) sur une période de six mois entre février et septembre 2026 (délibération n°5 du 9 décembre 2025). Le coût du stage représente environ 4 200€.



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CÉVENNES

Maison de l'intercommunalité, 3 Avenue du Sergent Triaire - 30120 Le Vigan - Tél : 04 99 54 29 89



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CÉVENNES

Maison de l'intercommunalité, 3 Avenue du Sergent Triaire - 30120 Le Vigan - Tél : 04 99 54 29 89

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Causses et Cévennes

Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents ou représentés : 4
Date d'envoi de la convocation : 22 janvier 2026

26012703

Nombre de suffrages exprimés : 4
Dont 1 procuration
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
4	0	0

SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux janvier à quatorze heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le vingt-sept janvier à quinze heures.

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept janvier à quinze heures, le Conseil Syndical s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents (3) : Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Jean-Michel DERICK (suppléant).

Excusés (22) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Stéphane MALET, Bruno MONTET, Myriam MOSCOVITCH, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Daniel ZEBERKO, Nicole AMASSE, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Henri DE LATOUR, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Dominique ROLAND, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE,

Absents (20) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Patrick DARLOT, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Paul REMISE, Philippe VIRELY, Marc WELLER, François ABOU, Bruno ABRIC, Laurette ANGELI, Christophe BOISSON, Alexis BOSIO, Régis BOURELLY, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Jacques HILAIRE, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (1) : Daniel ZEBERKO à Sylvie PAVLISTA.

Secrétaire de séance : Marie-France PHILIP.

03 – MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI DU SCOT

Rapporteur : Daniel ZEBERKO

Il est rappelé que, par délibération n°25120903 du 9 décembre 2025, le conseil syndical a approuvé le principe de confier la gouvernance du SCOT à une commission de suivi. Son règlement intérieur, approuvé par la même délibération prévoit que la commission de suivi du SCOT est composée :

- du / de la président(e)s du PETR,
- des président(e)s des communautés de communes (ou leur représentant(e)),
- des vice-président(e)s du PETR, dont ceux référents sur le SCOT,
- d'au maximum 8 élu(e)s volontaires du conseil syndical du PETR, dont 4 seront issus de la communauté de communes du Pays Viganais et 4 issus de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires.
- des technicien(ne)s concernés
- et, d'au maximum, de 4 membres volontaires du Conseil de développement du PETR.

Toujours par délibération n°25120903 du 9 décembre 2025, le conseil syndical a désigné six conseillers syndicaux volontaires pour y siéger. Quatre sont issus du Pays Viganais (Sylvie ARNAL, Romaric CASTOR, Myriam MOSCOVITCH, Bernard SANDRE) et deux sont issus de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires (Patrick BENEFICE et Irène LEBEAU). Deux sièges restaient donc à pourvoir par des conseillers syndicaux volontaires issus de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires.

D'autre part, un appel à candidatures a été lancé auprès du Conseil de développement et messieurs Antoine Brès, Théo De Cazenove, Rebiai Guiassa et Michel Langlois ont manifesté leur intérêt.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE, en complément des six conseillers syndicaux désignés le 9 décembre 2025, les deux conseillers syndicaux volontaires issus de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires suivants :

- Mme Dominique ROLAND et M. Michel MONNOT.

DE DESIGNER les membres du Conseil de développement suivants pour siéger au sein de la commission de suivi du SCoT :

- Antoine BRES, Théo DE CAZENOVE, Michel LANGLOIS, Rebiai GUIASSA.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan
les jours, mois et an susdits,
suivent les signatures au registre des délibérations.
Date de publication : 5 février 2026

Pour copie certifiée conforme
Le Vigan, le 29 janvier 2026
La Présidente

